

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 06-413-1931 fixant les traitements du personnel des services de l'agriculture.

n° 06-413-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 avril 1931

Numéro JO
n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro
30 avril 1931

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 15 février 1931, fixant les traitements du personnel des services de l'agriculture,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 février 1931 fixant les traitements du personnel des services de l'agriculture. A rt. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.